

Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2021

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations et la résolution suivantes :

- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-14 relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal « Organisation de protection civile du lac » des communes d'Anières, de Collonge-Bellerive, de Cologny, de Corsier et d'Hermance ;
- Par 14 oui, 3 non et 2 abstentions, le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées du chemin de Blémant, parcelle N° dp 8396, du chemin de Trémessaz, parcelle N° dp 8360 et du chemin des Echillons, parcelle N°dp 8656, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive ;
- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 150'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics ;
- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-17 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 260'700 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions ;
- A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-18 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à renouveler un emprunt de 5'335'500 F et au cautionnement solidaire de celui-ci ;
- Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé la résolution 21-05 relative à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance situé dans le passage public à pied reliant le chemin du Vieux-Vésenaz 35 à la route de Thonon 48, sis sur la parcelle N°8096 de la commune de Collonge-Bellerive

Ces différents textes sont affichés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune.